

Communication en faveur de la viande d'agneau sous signes officiels de qualité



APPEL À PROJETS POUR L'ANNEE 2025

I - PREAMBULE

INTERBEV Ovins poursuit depuis de nombreuses années l'accompagnement des opérateurs par un cofinancement d'actions de communication menées en points de vente. Cette démarche a démontré son intérêt dans la mesure où elle permet de répondre au mieux aux besoins du terrain en finançant des projets conçus et approvisionnés en agneaux SIQO par les opérateurs eux-mêmes, et s'inscrivant dans une démarche collective de mise en avant de l'agneau auprès des consommateurs.

En 2021, INTERBEV Ovins a travaillé l'évolution de sa stratégie de communication et a validé la poursuite d'une stratégie de conquête de nouveaux consommateurs. La nouvelle stratégie choisie par l'interprofession est de cibler les professionnels afin d'agir sur le changement de l'offre en leur apportant des inspirations pour renouveler l'attractivité du produit en particulier auprès des acheteurs de 35-49 ans.

Les nouvelles actions ont pour objectifs :

- d'enclencher un renouveau de l'offre agneau présentée en points de vente pour qu'ils soient plus nombreux à répondre aux attentes de cette cible (découpes et préparations bouchères adaptées)
- Dynamiser et rythmer le rayon agneau en s'appuyant sur 3 temps forts (Pâques, la période estivale et l'automne / hiver)
- Des actions terrain ciblant les bouchers artisans et les chefs de rayons viande en GMS sont menées en régions PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, AURA et Hauts de France. Les outils établis dans ces régions sont disponibles pour toute la France.

Cette nouvelle stratégie est portée par la démarche « **Nos clients changent, changeons l'agneau** »

La Section ovine demande pour 2025 une évolution du projet renforçant la cohérence avec cette démarche « Nos clients changent, changeons l'agneau ».

Aussi, INTERBEV OVINS incite à :

1. Des animations **en point de vente avec dégustations en valorisant des présentations en cohérence avec la stratégie de la campagne « Nos clients changent, changeons l'agneau »** et adaptées à la cible des 35-49 ans. À savoir :
 - des petites découpes, des préparations bouchères inspirantes, comme ce qui est proposé dans **les livrets inspirations** disponibles sur le site jadore l'agneau <https://www.jadorelagneau.fr/pro/fiches-techniques/>
 - **une coordination avec les chefs de rayon boucherie et bouchers artisans pour présenter une offre en animation correspondante à la nouvelle stratégie interprofessionnelle**
- 2. **Des PLV en cohérence avec la stratégie de la campagne « Nos clients changent, changeons l'agneau »**, et adaptées à la cible des 35-49 ans. Les outils de PLV proposés par les porteurs de projet **doivent promouvoir des recettes dans la logique de la campagne interprofessionnelle** ou d'autres messages en cohérence avec la stratégie d'une modernisation de l'image de l'agneau auprès des consommateurs.

Pour chaque temps fort, des kits numériques « Y a pas que le gigot dans l'agneau » sont également disponibles sur demande avec des fichiers prêts à imprimer.

Les goodies ne sont plus éligibles dans le cadre de l'évolution cet appel à projet 2025 car la Section ovine INTEREBV a demandé que tous les cofinancements INTERBEV OVINS soutiennent la stratégie interprofessionnelle « Nos clients changent, changeons l'agneau »
- 3. **Des initiatives locales auprès des détaillants pour inciter à proposer de nouvelles découpes en point de vente** pour présenter une offre en rayon correspondante à la nouvelle stratégie interprofessionnelle.

Le cofinancement est pertinent si :

- Il implique l'ensemble des maillons d'une filière, dans le cadre de démarches collectives ou spécifiques à une entreprise, engagée dans une démarche SIQO (Label Rouge, AOP-AOC, IGP et BIO), lors d'opérations collectives spécifiques et ciblées de mise en avant de l'agneau en points de vente.
- Il permet d'augmenter les ventes d'agneau de ces filières à ces occasions (c'est pourquoi le cofinancement porte sur des actions exclusivement liées à la vente de viande d'agneau).

Enfin, depuis 2024, par suite des remarques de ses commissaires aux comptes, INTERBEV OVINS a souhaité simplifier et accélérer le traitement du solde des dossiers pour en permettre la clôture fiable avant la clôture des comptes d'INTERBEV.

II - APPEL À PROJETS

L'objectif de cet appel à projet est de **favoriser la notoriété et l'image de la viande d'agneau sous signes officiels de qualité (LABEL ROUGE, AOP, IGP ou BIO) auprès du consommateur** et dans la mesure du possible des consommateurs de 35-49 ans, **lors d'opérations de mise en avant EN POINTS DE VENTE**. Selon les cas, ces opérations peuvent prendre la forme de théâtralisation du rayon, d'animations en points de vente ou d'opérations en partenariat avec les réseaux.

Ce dispositif d'appel à projets est ouvert aux opérateurs d'abattage et de transformation, aux ODG mandatés par leurs opérateurs et agissant pour leur compte. Il vise à valoriser la viande d'agneau, Label Rouge, portant une Indication Géographique ou BIO à l'occasion d'opérations événementielles, d'animations avec dégustations... en points de vente uniquement

L'opération de mise en avant ne doit concerner que **la viande ovine. Les opérations multi-espèces sont exclues.**

Les opérations éligibles devront avoir eu lieu durant l'année 2025.

PARTICIPATION FINANCIERE D'INTERBEV OVINS

Le cofinancement ne portera que sur les actions ayant fait l'objet **d'un accord préalable** d'INTERBEV Ovins dans le cadre du présent appel à projets.

Les actions cofinancées concernent :

- 1) Les prestations d'animation en point de vente AVEC dégustation.** Moins d'un acheteur français sur deux achètent de la viande d'agneau au moins une fois par an. La stratégie interprofessionnelle vise à conquérir de nouveaux consommateurs de moins de 50 ans. La dégustation est un excellent moyen de faire découvrir la viande d'agneau. Interbev ovins ne cofinancent ni le matériel pérenne de dégustation (planchas, rôtisseries, ...) ni la viande mise en dégustation. **Le cofinancement porte sur les journées d'animateurs.**

Les animations en point de vente doivent être en cohérence avec la stratégie de la campagne « Nos clients changent, changeons l'agneau » et adaptées à la cible des 35-49 ans. À savoir :

- des petites découpes, des préparations bouchères inspirantes, comme ce qui est proposé dans **les livrets inspirations**

disponibles sur le site [jadore l'agneau](https://www.jadorelagneau.fr/pro/fiches-techniques/)
<https://www.jadorelagneau.fr/pro/fiches-techniques/>

- o **une coordination avec les chefs de rayon boucherie et bouchers artisans pour présenter une offre en animation correspondante à la nouvelle stratégie interprofessionnelle**

Dans le cadre d'animations en magasins, l'animation pourra être confiée à un animateur professionnel spécifiquement formé à ces opérations par les entreprises ou pour le compte de ces dernières, associé ou non à un éleveur ou un professionnel de la filière.

- Il sera appliqué un **cofinancement forfaitaire de 160 € nets de taxes par jour et par animateur**. La limite est fixée à **deux personnes maximum (animateur et/ou éleveur) par jour d'animation**. Il s'appliquera sur un **maximum de deux jours par magasin et par semaine** (plafonné à 6 jours par magasin et par an).

VEILLEZ À CIBLER LES POINTS DE VENTE AYANT UN POTENTIEL EN PHASE AVEC LES INVESTISSEMENTS CONSEQUENTS DE CE DISPOSITIF PAR POINT DE VENTE

2) La théâtralisation du rayon, telle que la fabrication de supports et de matériel de promotion, à l'occasion d'une mise en avant en points de vente, **excluant tout matériel qui n'est pas en cohérence avec la stratégie interprofessionnelle, ainsi que tout matériel à vocation pérenne (*pique-prix, textile, vidéos, ...*)** INTERBEV OVINS proposera des kits numériques avec des visuels et recettes correspondantes aux temps forts qui rythmeront les actions de sensibilisation des détaillants aux nouvelles découpes (Pâques, les barbecues, l'automne hiver). Néanmoins, l'utilisation d'autres recettes est bien sûr possible tant qu'il y a une cohérence la nouvelle stratégie interprofessionnelle tournée vers les attentes des consommateurs de moins de 50 ans.

Les goodies ne sont plus éligibles dans le cadre de l'évolution cet appel à projet 2025 car la Section ovine INTEREBV a demandé que tous les cofinancements INTERBEV OVINS soutiennent la stratégie interprofessionnelle « *Nos clients changent, changeons l'agneau* »

Dans ces arbitrages financiers, INTERBEV OVINS veillera à un équilibre entre le cofinancement des dépenses d'animations en point de vente et des dépenses de théâtralisation prévues, en privilégiant les dépenses d'animation.

3) L'organisation d'incitations, auprès des détaillants, à proposer de nouvelles découpes de viandes d'agneau adaptées à la demande des consommateurs de moins de 50 ans (exemple : rencontres avec mise en avant de détaillants ambassadeurs ou de

démonstrations de découpe), dans l'esprit de la démarche interprofessionnelle « *Nos clients changent, changeons l'agneau* » (cf. www.jadorelagneau.fr/pro/). Contactez INTERBEV Ovins pour vos besoins en documentation pour vos évènements.

Pour les actions de théâtralisation et d'incitations aux nouvelles découpes, le cofinancement d'INTERBEV sera à hauteur de **50%** des montants réellement dépensés (justificatifs des dépenses).

Attention :

- Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement ne seront pas pris en compte.
- De même, les publicités et animations hors des lieux de vente ne sont pas éligibles, ainsi que les frais de location d'espace sur les salons grand public.
- Des contrôles croisés pourront être opérés entre les différents dispositifs de soutiens INTERBEV pour le cofinancement en point de vente pour vérifier le respect des exigences du présent cahier des charges.

III – COMPOSITION ET DEPOT DES DOSSIERS

Des fiches projets spécifiques sont jointes en annexe de cet appel et seront obligatoirement jointes au dossier de demande de financement. Cette fiche doit être accompagnée d'une lettre argumentant la demande d'intervention d'INTERBEV Ovins.

À noter que dans le cas où une demande serait déposée par un ODG, un mandat des opérateurs déléguant les actions de marketing opérationnel à l'ODG, devra obligatoirement être joint au dossier.

De la même façon, si une opération fait l'objet d'une « nouvelle contractualisation » conforme au plan de filière ovine, un document de preuve sera à fournir au dossier (dans le respect du secret commercial).

Les dossiers devront être renvoyés au plus tard le vendredi 22 novembre 2025, UNIQUEMENT par mail à l'attention de Delphine AUBOUIN (d.aubouin@interbev.fr).

Les dossiers devront contenir obligatoirement :

- L'organisme ou l'opérateur demandeur et les structures associées (ODG, OP, abatteurs, distributeurs avec listes des magasins concernés) si pertinent

- Son objet, ses objectifs, ses méthodes et moyens utilisés, la zone géographique
- La description du projet dont :
 - Les ressources humaines mobilisées sur le projet
 - La description du mécanisme de l'action
 - Les moyens techniques utilisés
 - Le signe de qualité qui sera mis en avant
- **Nombre prévisionnel de jours d'animateurs** demandés au cofinancement avec le montant prévisionnel du coût total demandé
- **Descriptif prévisionnel des outils de théâtralisation** pour arbitrer leur pertinence avec la stratégie
- Le budget détaillé de l'action
- L'origine et la répartition des financements avec les engagements déjà obtenus

IV - MODALITES D'INSTRUCTION

Toute proposition d'action par un porteur de projet fera l'objet d'une instruction liminaire d'INTERBEV Ovins, qui a pour but de s'assurer que le projet réponde bien aux objectifs définis par l'Interprofession, aux critères d'éligibilité figurant ci-après, et qu'il est financièrement cohérent.

Règles d'éligibilité :

Toute proposition d'action doit être en conformité avec les lignes ci-dessus définies. Tout cofinancement, accordé ou/et programmé, sera suspendu s'il apparaît, lors du suivi de l'action, qu'elle n'est plus conforme aux principes et/ou domaines d'intervention d'INTERBEV Ovins. Si le projet n'est pas remis en conformité à la première injonction, le financement sera annulé et un remboursement des sommes déjà engagées par INTERBEV Ovins sera exigé.

Toute action cofinancée par INTERBEV Ovins doit, par son orientation et/ou ses objectifs, permettre une mise en avant de l'agneau de façon sensible et mesurable pour l'ensemble de la filière.

V - MODALITES DE PAIEMENT

Tout dossier examiné et accepté par INTERBEV Ovins donnera lieu à établissement d'une **convention de subvention** spécifique entre le porteur de projet et INTERBEV Ovins.

L'accord donné par INTERBEV Ovins à un projet implique la remontée d'un bilan en fin d'action, et l'acceptation de contrôles.

Les demandes de paiement au titre de ce cofinancement, seront transmises sous la forme d'une facture et seront accompagnées d'un **BILAN COMPLET**, à

renvoyer à **INTERBEV Ovins** **au plus tard le lundi 19 janvier 2026**, et comprenant obligatoirement :

- Un rapport d'activité détaillé qui précisera les résultats de l'action (données quantitatives / qualitatives, exemple des supports de communication développés, ...) ;
- Les pièces justificatives nécessaires :
 - o **tableau récapitulatif des animations réalisées,**
 - o **comptes rendus d'animations obligatoires et signés,**
 - o **visuels des actions,**
 - o **justificatifs des PLV proposées au cofinancement,**
 - o **copies des factures acquittées pour les dépenses de théâtralisation et pour les dépenses d'incitations auprès des détaillants à proposer de nouvelles découpes de viandes d'agneau, ...)** ;
- **Un tableau récapitulatif des diverses factures et notes de débit**, avec :
 - o Émetteur, libellé et montant de chaque facture / note de débit
 - o Montant total des factures et notes de débit
 - o Montant demandé au titre du cofinancement.

Tout élément qui manquerait au bilan entrainera une inéligibilité des montants correspondants.

Pour les projets collectifs, un acompte portant sur un maximum de 50% de la subvention pourra être attribué par INTERBEV Ovins, sur demande du porteur de projet et après examen du dossier faisant apparaître une nécessité de mobilisation de trésorerie importante dès le lancement du projet.

APPEL À PROJETS POUR L'ANNEE 2025

AGNEAU SOUS SIGNES OFFICIELS DE QUALITE



DEMANDE DE COFINANCEMENT (à remplir par le porteur de projet)

Demandeur : <i>Raison sociale</i> <i>Adresse</i> <i>Téléphone</i> <i>Courriel</i>	
☐ Nom et titre de la personne responsable du projet ☐ Mail et / ou téléphone de la personne responsable du projet	
Type de projet :	☐ Démarche collective SIQO (indiquer des parties prenantes) ☐ Accompagnement individuel opérateur
Intitulé du projet :	
Signe de qualité mis en avant :	
Objectif prioritaire du projet : Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	
Description détaillée du projet <i>Le projet peut être détaillé dans un dossier complémentaire.</i> <i>Détailler la PLV non pérenne non envisagée</i> <i>Détailler les éventuelles opérations d'incitations, auprès des détaillants, à proposer de nouvelles découpes de viandes d'agneau</i>	
Zone géographique	

Modalités de suivi / éléments d'évaluation du succès de l'action :				
Animations en points de vente	Nombres de jours animateurs prévus : (a) ►		Montant de subvention demandée (nombre x 160 € HT) : ►	
PLV de théâtralisation éligible pour les animations en points de vente	Budget total prévisionnel : ►		Montant de subvention demandée (50%) : ►	
Organisation d'incitations , auprès des détaillants, à proposer de nouvelles découpes de viandes d'agneau	Budget total prévisionnel : ►		Montant de subvention demandée (50%) : ►	
Date de la demande Nom et qualité du signataire Signature		Fait à Le		